

Suivi ISO 14001 du CRPF de Bretagne : état de réalisation fin 2010

Objectif atteint
Objectif en cours
Objectif non atteint

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEUR OU PREUVE	ETAT*
A – Document d'orientation et de gestion forestières			
O1 Promouvoir les règles de gestion durable qui doivent s'appliquer aux forêts privées	C1 Promouvoir et diffuser le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.	Edition du SRGS (document papier + Cdrom) Edition du CBPS (document papier + Cdrom)	réalisés avant 2009
O2 Augmenter la surface de forêts privées dotées d'un document de gestion, améliorer le contenu des documents de gestion et leur application	C2 Faire l'appel de propriétaires, à partir de la base Cadastre (2004), dans les 2 ans, pour les propriétés ≥ 25 ha.	Nombre de propriétaires appelés	effectué
	C3 Maintenir 90% de la surface des PSG agréés, pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant, au cours des 5 ans	Ratio entre la surface des PSG agréés et la surface des propriétés soumises à PSG	92 %
	C5 15% du nombre de PSG présentés faisant référence à une typologie de stations forestières en 5 ans	Ratio entre le nombre de nouveaux PSG agréés identifiant les stations et le nombre de nouveaux PSG agréés	53 % (43 PSG sur 81)
	C6 60% des visites d'instruction de PSG réalisées en présence du propriétaire et/ou du gestionnaire.	Proportion des PSG examinés annuellement en présence du propriétaire ou du gestionnaire	87 % (70 PSG sur 81)
	C7 Atteindre 500 adhésions au Code des Bonnes Pratiques, en 5 ans (soit en moyenne 100 par an)	Liste d'enregistrement des adhésions	810 (dont 153 en 2010)
	C8 Réaliser des visites conseil au moment de l'enregistrement des adhésions au CBPS chez 400 propriétaires (minimum) en 5 ans (soit moyenne 80 par an)	Nombre de visites-conseils CBPS	787 (dont 153 en 2010)
D – Développement forestier et vulgarisation- formation des acteurs –amélioration des connaissances			
O3 Améliorer la réalisation technique des opérations sylvicoles adaptées aux peuplements	C9 Réaliser des visites conseils chez les propriétaires : 300 visites par an complétées par un compte rendu de visite	Nombre de comptes rendus par an transmis aux propriétaires, archivés par leur rédacteur	396
O4 Informer les propriétaires et les gestionnaires sur les techniques de gestion durable des forêts	C10 Informer 2500 participants en 5 ans dans l'ensemble de la région Bretagne sur les thèmes relatifs à la gestion durable des forêts	Nombre de participants aux réunions, ou ayant demandé la documentation	629
	C11 Réaliser ou actualiser 1 document de vulgarisation par an (guide station, fiche technique, plan guide...)	1 nouveau document / an	guide du sylviculteur du COB
O5 Augmenter les connaissances forestières régionales et améliorer les techniques sylvicoles par des études spécifiques et des placettes démonstratives	C12 Maintenir un réseau de placettes démonstratives régulièrement suivi, comprenant notamment des placettes évaluant l'équilibre sylvo-cynégétique	Nombre de placettes référencées dans le réseau (nombre de placettes total, créées, suivies et entretenues) dans l'année	122 (dont 4 créées et 78 suivies)
	C13 Diffuser les résultats et synthèse du réseau de placettes, par des articles (au moins 1 par an)	Nombre d'articles sur les résultats des essais	1 article dans bulletin de liaison
	C15 Actualiser et éditer dans les 5 ans le guide de stations forestières du Centre Ouest Bretagne (en substitution des 2 guides de Bretagne centrale et d'Argoat),	Edition du guide du Centre Ouest Bretagne en remplacement des guides de Bretagne Centrale et de l'Argoat	édité et mis en ligne en 2010
E – Protection des forêts – préservation de la biodiversité et des milieux			
O6 Informer propriétaires et gestionnaires sur l'état de santé des forêts	C16 Diffuser deux fois par an un article sur la santé des forêts dans le bulletin de liaison	Nombre d'articles rédigés	2
O7 Contribuer à la recherche de l'équilibre sylvo - cynégétique.	C17 Disposer d'une cartographie annuelle départementale de la pression des cervidés sur les milieux forestiers.	Nombre de cartographies annuelles départementales	4
	C18 Participer annuellement aux groupes de travail, sous-commissions et commissions départementales chargées d'élaborer les plans de chasse	Nombre de participations, aux commissions annuelles (techniciens et administrateurs)	9
O8 Améliorer la connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt patrimonial, protégés ou inventoriés présents en forêt.	C19 Disposer d'une cartographie actualisée des milieux d'intérêt patrimonial protégés ou inventoriés par les lois et règlements en vigueur	1 cartographie sur SIG	1
	C20 Diffuser l'information sur les milieux naturels d'intérêt patrimonial auprès des propriétaires renouvelant leur PSG et aux adhérents CBPS	Nombre de propriétaires appelés au PSG et nombre d'adhérents CBPS destinataires d'un guide	81 PSG 63 CBPS
B- Economie et filière bois			
O9 Faire connaître PEFC et promouvoir les adhésions au système	C21 Publier 1 fois par an dans le bulletin de liaison un article sur la certification forestière	Nombre d'articles rédigés	2
C- Communication externe et promotion de la forêt			
O10 Doter le CRPF d'une stratégie de communication	C22 Etablir un plan de communication dans les 2 ans	Plan de communication	réalisé avant 2009

Les cibles C4 et C14 (liées au projet d'une typologie des peuplements feuillus) ont été abandonnées en raison de leur faible pertinence